



## Avenant tous les 6 mois...

Par **Pupuce078**, le **01/02/2012** à **10:55**

Bonjour,

J'ai besoin de vous... Je suis dans une société depuis plus de 3 ans et mon patron a remarquer que ma charge de travail a diminué du coup en février 2010, il m'a "imposer" un avenant a mon contrat CDI sinon il ne pouvait pas me gardé dans la société.  
Ayant un crédit sur le dos, je ne pouvais qu'accepté.

Aujourd'hui, il me ressort la même chose car il a remarquer que j'avais encore moins de travail.

A-t-il le droit de changer mon contrat ? Surtout en me disant que sinon il ne me garde pas dans la société? Car cela ressemble a du chantage non ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **01/02/2012** à **12:13**

Bonjour,

Ben oui, c'est une forme de chantage, mais tant que ça marche et que vous acceptez...  
Normalement, s'il invoque une raison économique justifiable, il doit vous faire la proposition en vous laissant un délai de réflexion d'un mois et si vous refuser, à l'issue de ce délai, procéder au licenciement économique...